REPUBLIQUE FRANCAISE

Département MARNE

Nombre de Membres Afférent Qui ont pris au Conseil En exercice Part à la Municipal Délibération 27 27 26

Date de la Convocation

22 octobre 2025

Date d'Affichage

22 octobre 2025

Objet de la délibération

No 2025-100282 Affaires générales

Concours des maisons fleuries

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE M O N T M I R A I L

Séance du 28 octobre 2025

Le vingt-huit octobre deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le conseil de la ville de Montmirail s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents: Etienne Dhuicq, Valérie Jacquinot, Romain Girardin, Brigitte Lagrue, Philippe Chevriot, Monique Morel, Pascal Poisson, Marie-Claude Himmesoete, Dominique Thuault, Mohamed Benahmed, Jean-Paul Colmont, Pascal Hourlier, Alain Guénon, Juan Garcia Rodriguez, Claudette Bouché, Stéphane Paquet, Catherine Ruiz Collas, Valérie Prieur, Christine Guimarey, Romain Richomme, Sabine Mary, Enzo Joberty

Absents représentés: Jean-Pierre Schang pouvoir à Philippe Chevriot, Elisabeth Benard pouvoir à Marie-Claude Himmesoete, Coralie Adnot pouvoir à Etienne Dhuicq, Tristan Ruiz pouvoir à Catherine Ruiz Collas

Absente excusée : Karine Bocquet,

Secrétaire de séance : Romain Girardin.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis favorable de la commission fleurissement, décidant de maintenir le choix de primer les candidats ayant une note minimale de 12/20,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- reconduire le dispositif des années précédentes, sachant qu'il y a 4 catégories (grand jardin, petit jardin, balcon et établissement) et de préciser que les membres du jury participant au concours ne votent pas lors de leur passage et selon leur note, un prix hors concours leur sera attribué.
- -distribuer un bon d'achat à utiliser sur la ville dans un magasin de fleurs et/ou de jardinage avant le 30 avril 2026 dans les conditions suivantes :

1^{er} dans les catégories : 60€ 2^{ème} dans les catégories : 40€ 3^{ème} dans les catégories : 20€

Pour les participants non primés : 10€ Pour les hors concours : 1^{er} 60€

Soit les totaux suivants : Les 1 ers : 60€x3 = 180€

Les 2èmes : 40€ x 3= 120€ Les 3 èmes : 20€ x 2 = 40€ Etablissements : 60€x1=60€

40€x1=40€

Deux prix hors concours 1^{er} = 120€ Et 20 participants non primés x10€ = 200€

Pour un total de 760€

Pour extrait conforme
Le 28 octobre 2025
Etienne DHUICQ
Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 051-215103557-20251028-2025-100282-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2025 Publication : 08/11/2025